

Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) AD Hyères le Palyvestre LFTH
En vigueur : Du 23 mai au 06 novembre 2019

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Hyères le Palyvestre LFTH



Extrait carte IGN au 1 / 500 000 édition 2019

| ACTIVITÉ |
|---|
| Interdiction de survol d'installations défense spécifiques |
| DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ |
| H24 |
| GESTIONNAIRE |
| TWR Hyères |
| STATUT |
| Zone interdite temporaire qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère. |

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : pénétration interdite, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :

- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ;
- des aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télépilotes ;
- des aéronefs en provenance ou à destination de l'AD de Toulon Hyères ayant obtenu l'autorisation du gestionnaire ;
- des activités aéronautiques régies par protocole avec le gestionnaire qui restent utilisables.

SERVICES RENDUS

Information et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZIT AD HYERES LE PALYVESTRE LFTH
Cercle de 2 NM centré sur 43°05'50"N 006°08'46"E (ARP)
SFC - 500 ft AGL